



Ville de Puttelange-aux-Lacs

Hôtel de ville Tél 03 87 09 60 01
Rue Wilson Fax 03 87 09 55 04
Email : mairie.puttelange@wanadoo.fr

Puttelange-aux-Lacs, le 6 octobre 2025

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2025 – 19h00

Présents : M. DECKER Claude, Mme HENRY Anne-Marie, M. TABBONE Antoine, Mme FOEGEL Martine, M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme JANSEM Myriam, M. POSTAL Dominique, M. BERG Raymond, Mme MICHON Isabelle, Mme HAMANN Isabelle, M. GABRIEL Alain, Mme SADLER Mélanie, M. SCHNEIDER Pascal, M. NEUMANN Jean-Luc, Mme MARTINET Frédérique, Mme KNOEPFLY Corinne, M. VISCONTI Guy, M. SOLER ALARCON Johan

Procurations : Mme BECKER Coralie à M. TRINKWELL Jean-Marie, M. MULLER Grégory à M. NEUMANN Jean-Luc, Mme ISLER Charlene à Mme MARTINET Frédérique

Absents : Mme OLTMANNS Viviane, Mlle BARBANO Tiffany

Le trente septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf-heures, à la Mairie, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude DECKER, Maire, suite aux convocations adressées le 25 septembre 2025 pour la 33^{me} séance du présent mandat.

A 19 heures 00, M. le Maire ouvre la séance, salue les personnes présentes et procède à l'appel nominatif, et, constatant que le quorum est atteint, propose de passer à l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Dominique POSTAL est désigné pour assurer cette fonction.

1) Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, au vu de la situation comptable, propose les modifications budgétaires suivantes :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
D / 2181 /		50 000,00
D / 231 /		34 000,00
TOTAL		84 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
R / 13461 /		84 000,00
TOTAL		84 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications proposées ci-dessus à apporter au budget.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

2) Demande de subvention Amissur

M. le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au titre du dispositif AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des usagers de la Route) pour le projet « Sécurisation de la rue Bellevue » pour un montant total de 89 951.60 € HT.

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet exposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	89 951.60 €	Département :AMISSUR	26 985.48 €	30
		Commune : Emprunt / fonds propres	62 966.12 €	70
Total	89 951.60 €	Total	89 951.60 €	100

- de solliciter une subvention AMISSUR de 26 985.48 € représentant 30 % du coût total de l'opération,
- de s'engager à achever les travaux avant le 15 octobre 2026,
- de prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents qui s'avèrent nécessaires au projet.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

3) Demande de subvention DETR/DSIL

Point ajourné

4) Demande de subvention Ambition Moselle

Point ajourné

5) Avenant au marché "Aménagement du cimetière communal"

M. le Maire informe que comme l'avenant n°1 du lot 4 dépasse de plus de 15% le montant initial du marché et que les travaux ont déjà été engagés le Conseil Municipal doit se prononcer pour leur validation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n°1 d'un montant de 23 134,80 € HT.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

6) Convention de dépose télédistribution

Le Maire rappelle la délibération du 30 juin 2025 approuvant la convention de dépose du réseau de télédistribution avec Moselle Fibre.

Pour profiter d'un effet de mutualisation des moyens il est proposé d'incorporer à la convention la dépose du segment aval du point de connexion par l'entreprise mandatée par Moselle Fibre. La convention doit donc être modifiée pour intégrer la prise en charge financière intégrale par la Commune de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la dépose de câble coaxial de télécommunications.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

7) Convention régissant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE,

- Vu le code général de la fonction publique,

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,
- Vu la quatrième partie du code du travail relatif à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 portant sur les principes généraux de prévention,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle en date du 25 juin 2025 fixant les modalités d'intervention de la présente convention,

CONSIDÉRANT QUE

L'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, impose aux autorités territoriales de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. L'article 3 du même décret impose aux employeurs publics l'application des livres I à V de la quatrième partie du code du travail ainsi que les décrets pris pour leur application, et l'article L 717-9 du code rural et de la pêche maritime.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle propose un ensemble de missions permettant de soutenir la collectivité/établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels dans le but d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Cette mission peut consister, notamment en :

- Un accompagnement à l'élaboration du document unique
- Un accompagnement pour une démarche de prévention des risques psychosociaux
- Un diagnostic de conformité réglementaire des documents, affichages et formations
- La mise à disposition d'un référent signalement des actes violents, sexistes et discriminants
- L'organisation de réunions thématiques de sensibilisation et d'information des personnels.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

Article 1 : Le Centre de Gestion de la Moselle assurera les missions permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 2 : M le Maire est autorisé à signer la convention la convention régissant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57, telle que jointe en annexe.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

8) Convention avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE,

- Vu le code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu la quatrième partie du code du travail relatif à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 portant sur les principes généraux de prévention,

- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle en date du 25 juin 2025 fixant les modalités d'intervention de la présente convention,

CONSIDÉRANT QUE

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection en santé et sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le Centre de Gestion de la Moselle qui assure ce type de mission depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'ACFI aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

Article 1 : autorise le Maire à faire appel au Centre de Gestion Moselle pour assurer la mission d'inspection à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 2 : M. le Maire est autorisé à signer la convention régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57, telle que jointe en annexe.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

9) Création de poste

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'Assistant éducatif de langue à temps non complet, de 20/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2025
- la création d'un emploi d'Assistant éducatif de langue à temps non complet, de 31/35^{ème} chargé d'intervenir pour l'enseignement de la langue allemande dans les écoles, à partir du 1^{er} octobre 2025. La rémunération sera calculée sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'adjoint territorial d'animation, indice brut 381 – indice majoré 372.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

10) Convention de mise à disposition du centre sportif

Suite à l'exposé de M. Tabbone,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention de mise à disposition d'un équipement sportif transmise par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant la nécessité d'établir des règles pour permettre le bon fonctionnement des activités des associations sportives de la Commune de Puttelange-aux-Lacs,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un équipement sportif,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un équipement sportif ci annexée avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC).

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

11) Désignation d'un "élu rural relais de l'égalité"

Dans un rapport d'information sénatorial concernant les conditions de vie de femmes vivants dans les milieux ruraux il est souligné que la moitié des féminicides se produisent en milieu rural. Les milieux ruraux sont reconnus comme étant des amplificateurs d'inégalités, le dispositif ERRE (élu rural relais de l'égalité) vise à inverser ce processus, en palliant aux obstacles rencontrés dans le monde rural. Profitant de la proximité de l'élu local, la présence d'élus ruraux relais de l'égalité vise à permettre de rapprocher l'information vers la population bénéficiaire du projet. Les élus sont formés à accueillir la parole des victimes et à les orienter vers les structures d'accueil les plus adaptées.

Le Maire propose de désigner Mme Martine FOEGEL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

12) Extinction de l'éclairage public

L'éclairage public est en Led sur la totalité de la ville depuis fin septembre. Dans la continuité des travaux le Maire propose à l'Assemblée plusieurs alternatives :

- Rallumer toute la nuit à compter du 1^{er} octobre 2025
- Garder les horaires actuels (arrêt de 24h à 5h30)
- Rallumer toute la nuit à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 mars 2026.

A l'issue de la période le Maire propose une consultation citoyenne pour que la population puisse se déterminer soit en maintenant l'extinction du 24 heures à 5h30 soit en maintenant l'éclairage toute la nuit.

Les débats au sein de l'assemblée ont conduit aux propositions suivantes :

- Alain Gabriel a proposé de maintenir l'extinction de 24 heures à 5h30 jusqu'au 30 novembre et du rallumer toute la nuit à partir du 1er décembre 2025 en tenant compte de la période de Noël ;
- Les membres de l'opposition en ont proposé de rallumer l'éclairage public dès le 1er octobre 2025.

Le Conseil Municipal a décidé de suivre la proposition de M. Gabriel, à l'exception des quatre membres de l'opposition.

POUR : 17 / CONTRE : 4 (M. NEUMANN, M. NEUMANN pour M. MULLER, Mme MARTINET, Mme MARTINET pour Mme ISLER) / ABSTENTIONS : 0

13) Convention collecte des mégots

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 541-3, L. 541-10 et L. 541-10-1,

Vu la loi relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020,

Vu l'arrêté du 28 juillet 2021 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits du tabac relevant du 19° de l'article L. 541-

10-1 du Code de l'environnement,

Considérant la volonté municipale de s'inscrire dans une démarche éco-responsable,

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la salubrité publique sur l'intégralité de la Ville,

Considérant l'opportunité d'engager un plan d'action pour lutter contre l'abandon des mégots jetés.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : approuve la signature du contrat-type entre la Ville de Puttelange-aux-Lacs et ALCOME pour la durée de l'agrément.

Article 2 : autorise monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document y afférent

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

14) Logements communaux

Compte tenu des difficultés rencontrées par certains locataires pour le paiement des charges il est proposé de lisser ces charges par des acomptes mensuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place des acomptes mensuels de charges à compter du 1^{er} janvier 2026.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

15) Location de terrains

a) Location de divers terrains communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le prix de location des divers terrains communaux comme suit :

<u>Nom</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu</u>	<u>Surface</u>	<u>Loyer</u>
La Gaule de Forbach	section 15 n° 110	"Weiherberg"	41 ares	16 €
M. Youssef MISBAH	section 47 n° 84	rue du Lac	0 a 45	8 €
M. Roger MULLER	section 47 n° 132/083	rue du Lac	1 a 85	8 €
M. Jacques KLEIN	section 51 n° 61	"Im Krummbruch"	5 a 00	8 €
M. Régis LANDFRIED	section 48	rue du 1er septembre	0 a 69	8 €
M. Cédric BERTAUD	Section 11 n°216	"Krautetzel "	5 a 00	8 €
M. Cosimo ATZORI	section 11 n°97	"Froeschepfuhl"	4 a 28	8 €
M. Raymond BERG	section 23 n° 142-143	"Wiesling"	8 a 38	8 €
M. Denis GROSS	Section 36 n°60	« Auf Muellerseck »	16 a 97	8 €
Mme Rolande DAL PRA	Section 47 n°21, 22, 24	« Kurzenfeld » et	38 a 11	16 €
M. Nicolas BARTZ	Sect. 42 n°364 (partie)		1 a 20	8 €
M. HERCOUET		Devant Section 2 n°31	0 a 10	8 €
M. VALAT		Résidence des prés	0 a 76	8 €

b) Valeur locative 2025 des terres nues

- Location des anciens terrains militaires

<u>Locataire</u>	<u>Surface</u>	<u>Loyer</u>
TORLOTING Michel	3 ha 16 a 09	261.22 €
Consorts HEILIG*	26 a 60	21.98 €
DIVOUX Raymond	9 a 94	8.21 €
ZIMMER Bernard	13 a 75	11.36 €
SADLER Valentin	5 a 99	4.95 €

- Terrain de la zone UX rue de Forbach à la SCEA d'Ellviller

section 20 n° 15	"Breden bei Bruchen"	34 a 43	
section 20 n° 25	"Bruchen"	38 a 48	
section 20 n° 26	"Bruchen"	23 a 01	
section 20 n° 27	"Bruchen"	28 a 10	
section 20 n° 28	"Bruchen"	28 a 32	
section 20 n° 33	"Breden bei Bruchen"	8 a 67	
section 20 n° 34	"Bruchen"	14 a 52	
section 20 n° 121	"Bruchen"	7 a 82	
section 20 n° 122	"Bruchen"	10 a 69	
section 20 n° 123	"Bruchen"	10 a 57	
section 20 n° 128	"Bruchen"	6 a 96	
section 20 n° 129	"Bruchen"	5 a 20	
section 20 n° 225	"Rodenberg"	12 a 08	
section 20 n° 227	"Rodenberg"	21 a 54	
section 20 n° 229	"Rodenberg"	25 a 11	
	TOTAL	2 ha 75 a 50	227.67 €

- Terrain autour de l'Etang Demoulin loué à M. SADLER Valentin

section 43 n° 5 à 13	"Grosses Deyfeld"	85 a 00	70.24 €
----------------------	-------------------	---------	---------

- Terrain loué à M. BENTZ Marc

section 46 n° 85	"Hirtenwiese"	63 a 09	52.14 €
------------------	---------------	---------	---------

- Terrain loué à M. BUR Adolphe

section 27 n° 154	"Unten am Galgentrisch"	8 a 99	7.43 €
-------------------	-------------------------	--------	--------

- Terrains loués à M. MEYER Alfred

section 51 n° 61	"Im Krummbruch"	78 a 00	
section 51 n° 42	"Kaderrecht"	9 a 96	
section 51 n° 52	"Im Krummbruch"	19 a 42	
section 50 n° 90	"Kurze Hohwarte"	110 a 73	
	TOTAL	218 a 11	180.25 €

c) Baux ruraux

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, fixe le prix du fermage de 2024/2025 en fonction de l'évolution de l'indice des fermages, soit + 0,42 % de 2024 à 2025. Il s'établit donc à : 107,47 X (+ 0,42 %) = 107,92 €.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

16) Locations espace culturel

Le Maire rappelle la délibération du 30 janvier 2015 listant des manifestations ou des activités en partenariat avec la commune et bénéficiant de la gratuité totale. Il est proposé d'y ajouter l'organisation de la fête de la musique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

17) Subventions

M. SOLER ALARCON Johan sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- attribue une subvention de 450 € au Football Club de Puttelange,
- attribue une subvention de 200 € à l'Amicale des sapeurs pompiers,
- n'attribue pas de subvention à l'association « AFM Téléthon »
- autorise M. le Maire à mandater ces sommes

POUR : 20 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

Divers et communications

M. le Maire informe :

- de l'indice de pilotage des comptes de 100 %
- de l'obtention du label « Communes et villes sportives Grand Est »
- de la manifestation « octobre rose » organisée sur la Commune
- des remerciements de la directrice de l'école Jean Moulin pour les travaux réalisés
- du projet de vidéosurveillance notamment sur les bornes de tri
- de l'attribution prochaine du marché « rénovation de la toiture du Château Massing ». M. Neumann demande à ce que la Commission des Finances soit réunie. M. le Maire a donné son accord pour provoquer une réunion pour attribuer le marché correspondant ainsi que celui de la rue Bellevue.
- des décisions prises par délégations :
 - engagements financiers

N_	Tiers	Objet	Mt_ TTC	Date
2025-000108	TPDL TRAVA	Réfection de la voirie Chemin de la Colline	21348.92	11/07/2025
2025-000109	TPDL TRAVA	Réfection Chemin de l'Abattoir et accès passerelle	32760.2	11/07/2025
2025-000110	TPDL TRAVA	Réfection Chemin du Ruisseau	8631.06	11/07/2025
2025-000111	TPDL TRAVA	Réfection enrobés devant espace Culturel	10336.32	11/07/2025
2025-000112	EUROPE SERVICE	Entretien balayeuse - remplit adaptateur	381.86	11/07/2025
2025-000114	BUCKEL	Isolations logements 12 Rue Jean XXIII Remplacement des ventouses	1406.81	11/07/2025
2025-000117	SVH FRANCE	Glissière de sécurité bois/acier Centre culturel	5853.98	11/07/2025
2025-000118	SCHWARTZ PAUL	Gardes corps, nez de marche, appuis, cimetière	10548.6	11/07/2025
2025-000119	SCHERTZ SA	Clôture en barreaux aléatoires cimetière	4272	11/07/2025
2025-000120	RONDINO	Banc "Seattle" avec dossier lg 2,0 (4) cimetière	2924.05	11/07/2025
2025-000123	ALPES CONTROLES	Rénovation toiture Château Massing - Mission contrôle technique	3480	11/07/2025
2025-000124	SOCOTEC	Rénovation toiture Château Massing - Mission SPS	2790	11/07/2025
2025-000125	VISCONTI CIE	Pose de murs en L & reprise de l'allée en schiste le long du mur Cimetière	14509.8	11/07/2025
2025-000126	BATICONCEPT	Remise en peinture mur Locaux FILIERIS 3 Rue Famin	1320	11/07/2025
2025-000129	POMPES FUNEBRES	Aménagement 6 caveaux cinéraires en Rose Dalva cimetière Diefenbach	8000	16/07/2025
2025-000131	EURO MAINTENANC	Entretien balayeuse	1950.65	21/07/2025
2025-000133	UGAPAGENT	Citroen Jumper simple cabine benne L2	44936.42	21/07/2025

2025-000134	WEINSTEIN FERME	Ecole Jean XXIII porte d'entrée chaufferie et porte coupe-feu	5448	21/07/2025
2025-000135	UGAPAGENT	Véhicule Peugeot Expert 9 places Taille XL BlueHDI 180 blanc kaolin	30425.28	21/07/2025
2025-000137	ESTNET	Nettoyage vitres Ecoles Jean XXIII et Jean Moulin	1849.31	22/07/2025
2025-000139	OFFICE NAT	Travaux d'exploitation et de débardage, travaux de cubage, exploitation de stères, bois chauffage	9516.65	31/07/2025
2025-000140	SITELEC	Logements 10&12 Rue Jean XXIII - interphonie et éclairage	2587.02	01/08/2025
2025-000141	TPLEC	Eclairage public ampoules LED (Rues Wilson, Schuman, etc)	64962	01/08/2025
2025-000143	EPCH HYGIENE	Achat 150 paires de gants ouvriers MAPA Ultrane 553 taille 10	379.8	01/08/2025
2025-000145	LEREPULORR	Abonnement journal du 16.09.2025 au 15.09.2026	623	20/08/2025
2025-000146	PCS	Intervention logt 3/1 Rue Famin GAUER Remplit pièces chaudière murale : vase expansion, échangeur plaque	593.97	22/08/2025
2025-000148	SOCOTEC SMART S	Honoraires aide à la levée prescriptions suite à commission sécurité, gymnase Cosec & cac	840	27/08/2025
2025-000153	ISOLMAT	Isolation club-house foot Puttelange	7580	12/09/2025
2025-000154	SAUR FRANCE	Poteau incendie angle Rue Schuman/Rue Abbé Gilles (face nouveau magasin ALDI)	5084.69	12/09/2025
2025-000155	ROPE ALTITUDE	Abattage cyprès (cimetière) abattage épicéa (Impasse des Rossignols)	684	12/09/2025
2025-000156	PRODES	Tables rectangulaires LIFETIME 183x76 (40) chariots stockage (2) Centre culturel	4260	17/09/2025
2025-000159	VISCONTI CIE	Aménagement du cimetière communal lot 4 avenant 1	27761.76	25/09/2025
2025-000160	BUCKEL	Intervention logt 10 Rue Jean XXIII DAL PRA Remplit 3 robinets thermostatiques	373.26	29/09/2025
2025-000161	SITELEC	Dépannage fontaine : remplit contacteur de puissance	299.14	29/09/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34

Le Maire, Claude DECKER

